

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR**

**Procès-verbal** de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de L'Avenir, tenue le **6 février 2017**, à 20 h, à la sacristie de l'Église St-Pierre-de-Durham située au 577 rue Principale, à L'Avenir.

Monsieur le maire Jean Parenteau préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège No 1 Pierre Lavallée  
Siège No 2 Julie Gagnon  
Siège No 5 Alain-Serge Vigeant  
Siège No 6 Martin Bahl

Le conseiller François Vallières est absent.

Est également présente  
Suzie Lemire, directrice générale — secrétaire-trésorière.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire Jean Parenteau constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

**R 2017-02-032**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté et rédigé.



**ORDRE DU JOUR**  
**Séance du 6 février 2017**

- 1 Ouverture de la session
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du procès-verbal - séance du 16 janvier 2017

**Conseil**

**Administration**

- 4 Adoption des comptes à payer - Janvier 2017
- 5 Avis de motion règl. 704-17 - Tarification camp de jour
- 6 Avis de motion règl. 705-17 - Protection de l'eau
- 7 Adoption règl. 702-16 - Amendement règl. zonage
- 8 Vente pour non-paiement de taxes 2017
- 9 Autorisation passage - Classique Jules Béland
- 10 Demande de commandite - Grande marche - Claudie Boisvert

**Sécurité incendie**

- 11 Achat Février 2017

**Voirie**

- 12 Approbation cahier charge - Abat-poussière 2017
- 13 Mandat - Devis pavage 1er rang

### Hygiène du milieu

### Urbanisme et zonage

### Loisirs et culture

- 14 Bal des Tuques 2017 - Spectacle
- 15 Remplacement unité de chauffage aux loisirs
- 16 Appel de candidatures - Animateurs camp de jour 2017
- 17 Réseau Biblio - contribution municipale 2017
- 18 Appui au Regroupement pour un Québec en santé
- 19 Maison de la culture - demande de soutien financier

### Général

#### Varia :

- 20 **Correspondance**  
Correspondances reçues - Janvier 2017
- 21 **Période à l'assistance**
- 22 **Levée de l'assemblée**

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2017-02-033**

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 16 JANVIER 2017**

Il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 16 janvier 2017, tel que présenté et rédigé.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

### **CONSEIL**

### **ADMINISTRATION**

**R 2017-02-034**

### **4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER – JANVIER 2017**

Il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu d'approuver les comptes à payer du mois de janvier 2017, tels que présentés.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

### **5. AVIS DE MOTION RÉGL. 704-17 – TARIFICATION CAMP DE JOUR**

**AVIS DE MOTION** avec dispense de lecture est donné par le conseiller Alain-Serge Vigeant, qu'à un prochaine séance du conseil, un projet de règlement intitulé *Règlement 704-17 – Relatif à la tarification pour le service de camp de jour* sera soumis pour adoption. Une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres élus dans le délai prescrit.

## **6. AVIS DE MOTION RÉGL. 705-17 – PROTECTION DE L'EAU**

**AVIS DE MOTION** avec dispense de lecture est donné par la conseillère Julie Gagnon, qu'à un prochaine séance du conseil, un projet de règlement intitulé *Règlement 705-17 – Déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité* sera soumis pour adoption. Une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres élus dans le délai prescrit.

R 2017-02-035

## **7. ADOPTION RÉGL. 702-16 – AMENDEMENT RÉGL. ZONAGE**

**ATTENDU QUE** la municipalité de L'Avenir a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de modifier son règlement de zonage ;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite permettre certains usages agricoles (jardins, apiculture, élevage de poules, culture en serre, floriculture) dans la zone C5 ;

**ATTENDU QU'IL** est souhaitable de contrôler l'intensité de l'usage agricole en périmètre urbain ;

**ATTENDU QU'IL** est souhaitable de permettre un bâtiment permanent (de type kiosque) de vente au détail de produits agricoles, à même l'usage principal agricole ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné, à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 5 décembre 2016, par le conseiller Pierre Lavallée ;

**ATTENDU QUE** le premier projet de règlement a été adopté le 5 décembre 2016 ;

**ATTENDU** la tenue de l'assemblée publique de consultation le 19 décembre 2016 ;

**ATTENDU** l'adoption du second projet de règlement, sans modification, le 16 janvier 2017 ;

**ATTENDU QUE** des requêtes valides pour l'ensemble des dispositions du présent règlement, ont été déposées par des personnes habiles à voter de la zone C5 et de la zone H9, conformément à l'article 133 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, afin de demander la tenue d'un registre pour la tenue d'un scrutin référendaire ;

**ATTENDU QUE** les dispositions ayant fait l'objet d'une demande valide des personnes habiles à voter peuvent être regroupées dans un seul règlement distinct puisque ces dispositions doivent être approuvées par le même groupe de personnes habiles à voter, conformément à l'article 137 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

**ATTENDU QU'**un registre sera tenu, conformément à la Loi, le 16 février 2017 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'adopter le règlement d'amendement no. 702-16, **sans changement**, modifiant le règlement de zonage no. 654-12 et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1: Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2: Le plan de zonage de l'annexe « A » du règlement de zonage no 654-12, daté de septembre 2012 et intégré par l'article 1.1.9, est modifié comme suit :

- a) La zone H9 est agrandie aux dépens de la zone C5. Le tout tel que montré sur le plan ci-joint en annexe I du présent règlement pour en faire partie intégrante ;

Article 3: L'annexe B de ce règlement de zonage, concernant la grille des usages et des normes, est modifié comme suit :

- a) La grille représentant la zone C5 est modifiée comme suit :
  - i) En supprimant la colonne 7 prohibant ainsi la classe d'usage C4 (service pétrolier) ;
  - ii) En insérant une nouvelle colonne 7 en remplacement de la colonne supprimée ci-avant, avec les usages et normes d'implantation qui s'y rattachent, le tout tel que montré à l'annexe II pour faire intégrante du présent règlement ;

Article 4: L'article 6.5.1 de ce règlement de zonage, concernant un usage additionnel aux usages du groupe d'usages agricole (A), est modifié comme suit :

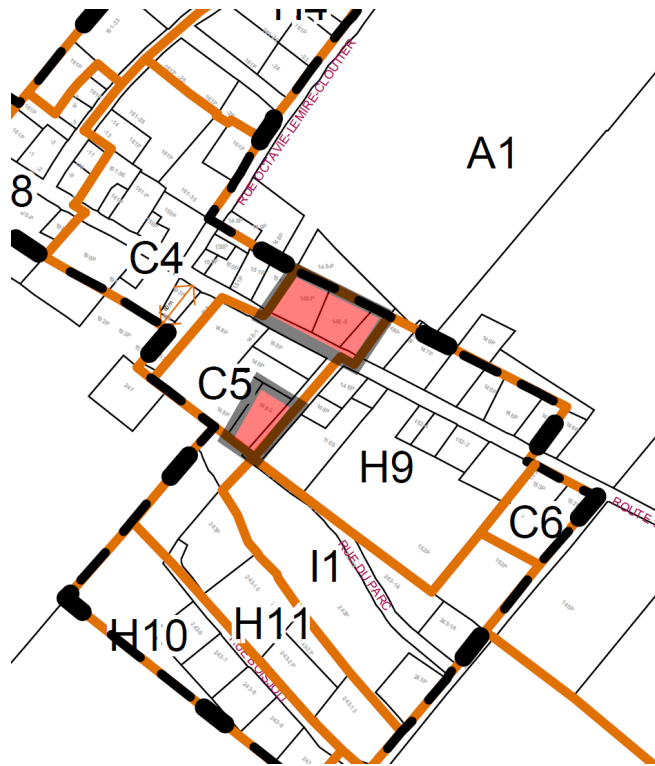
- a) En ajoutant au 1<sup>er</sup> alinéa, un paragraphe h) qui se lit comme suit :  
  
« h) bâtiment permanent de vente de produits de la ferme dans la zone C5 seulement » ;


Article 5: L'article 6.5.1.1 de ce règlement de zonage, concernant les exigences applicables à certains usages additionnels est modifié comme suit :

- a) En ajoutant un paragraphe b) qui se lit comme suit :  
  
« b) Un usage additionnel bâtiment permanent de vente de produits de la ferme dans la zone C5 doit respecter les exigences suivantes :
  - i) En plus de l'usage vente au détail, il est permis accessoirement la transformation des produits de la ferme ;
  - ii) Le bâtiment permanent de vente au détail de produits de la ferme doit respecter les marges minimales applicables pour un bâtiment principal dans la zone C5 ;
  - iii) Malgré l'interdiction de l'article 7.1.2 concernant les enseignes prohibées, une enseigne portative de type « sandwich » est permise ;
  - iv) Malgré les nombres minimales de cases de stationnement requis dans les articles 5.6 et suivants, il est requis 1 case par 20 m<sup>2</sup> de superficie de plancher du bâtiment permanent de vente de produits de la ferme mais jamais moins que 3. » ;


Article 6: Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la loi.

ANNEXE I



 Agrandissement de la zone H9 aux dépens de deux parties de la zone C5

**ANNEXE II**

	<b>Grille des usages et normes</b> Cette grille fait partie intégrante du règlement de zonage Annexe B			<b>Zone C5</b>
	Maire : Jean Parenteau  Directrice générale : Suzie Lemire  Authentifié ce jour :			
Municipalité de L'Avenir				
USAGES (usages et sous-groupes usages)	PERMIS	Référence zonage	7	
<b>Habitation</b>				
HABITATION UNIFAMILIALE (h1)		4.1.1		
HABITATION BIFAMILIALE (h2)		4.1.2		
HABITATION MULTIFAMILIALE (h3)		4.1.3		
MAISON MOBILE (h4)		4.1.4		
HABITATION UNIFAMILIALE CHALET (h5)		4.1.5		
Usages spécifiquement permis				
Usages spécifiquement non-permis				
<b>Commerces et services</b>				
DÉTAIL, SERVICE DE VOISINAGE (c1)		4.2.1.1		
DÉTAIL ET SERVICE LÉGER (c2)		4.2.2.1		
DÉTAIL ET SERVICE LOURD (c3)		4.2.3.1		
SERVICE PÉTROLIER (c4)		4.2.4.1		
COMMERCE MIXTE (c5)		4.2.5.1		
Usages spécifiquement permis				
Usages spécifiquement non-permis				
<b>Industrie</b>				
INDUSTRIE LÉGÈRE (I1)		4.3.1.1		
INDUSTRIE EXTRACTIVE (I2)		4.3.2.1		
INDUSTRIE LOURDE (I3)		4.3.3.1		
Usages spécifiquement permis				
Usages spécifiquement non-permis				
<b>Communautaire</b>				
PARC, RÉCRÉATION EXTENSIVE (p1)		4.4.1.1		
INSTITUTIONNEL, ADMINISTRATIF (p2)		4.4.2.1		
SERVICE PUBLIC (p3)		4.4.3.1		
Usages spécifiquement permis				
Usages spécifiquement non-permis				
<b>Agricole</b>				
AGRICOLE (a1)		4.5.1.1	X	
Usages spécifiquement permis			(3)	
Usages spécifiquement non-permis				

<b>Zone C5</b>			
Autres spécifications	référence zonage	7	
<b>Structure du bâtiment</b>			
Isolée		X	
Jumelée			
En rangée			
<b>Implantation des bâtiments</b>			
Nombre d'étages min/max		1/2	
Hauteur minimum (m)			
Hauteur maximum (m)			
Largeur minimum (m)		7,3	
Superficie de plancher minimum (m <sup>2</sup> )		38	
Superficie de plancher maximum (m <sup>2</sup> )			
Profondeur (m)			
<b>Rapports</b>			
Nombre de logement par bâtiment min/max			
Coefficient d'occupation du sol maximum			
<b>Normes d'entreposage et d'étalage</b>			
Entreposage	5.22		
Étalage	5.23		
<b>Dimension des terrains</b>			
Largeur minimum (m)		50	
Profondeur minimum (m)			
Superficie minimum (m <sup>2</sup> )		3000	
<b>Normes spéciales</b>			
Autres normes spéciales			
<b>Notes</b>			
<p>(3) 8125, élevage de volailles et production d'œufs comprenant un maximum de 25 têtes, sans coq et pourvu que les poules soient gardées dans un enclos fermé ou un bâtiment d'élevage ;</p> <p>8128, apiculture comprenant un maximum de 2 ruches et pourvu que les ruches soient installées à 30 m d'un chemin et d'un bâtiment principal résidentiel sur des terrains adjacents ;</p> <p>8133 et 8134 culture de légumes et fruit (en serre ou à l'extérieur) ;</p> <p>8135, floriculture (en serre ou à l'extérieur).</p>			

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2017-02-036

**8. VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES 2017**

**ATTENDU QUE**, en vertu Code municipal, les arrérages se prescrivent par deux (2) ans ;

**ATTENDU QUE** trois (3) avis de rappel ont déjà été envoyés par courrier régulier aux contribuables endettés envers la municipalité pour la période se terminant au 31 décembre 2016 ;

**ATTENDU QUE** la liste des personnes endettées envers la municipalité doit être acheminée à la MRC de Drummond avant le 20 mars 2017 en vue de vente pour non-paiement de taxes ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu :

- Qu'un avis de rappel soit envoyé par courrier recommandé aux contribuables ayant un solde impayé en date du 31 décembre 2015, et ce, dans les plus brefs délais ;
- Que cet avis inclut aussi le solde impayé au 31 décembre 2016 ;
- Que les frais d'envoi par courrier recommandé soient facturés par fiche, aux propriétaires concernés ;
- Que la liste des personnes endettées envers la municipalité soit déposée et adoptée au conseil du mois de mars 2017 ;
- Que ladite liste soit acheminée à la MRC de Drummond dans les délais prescrits.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2017-02-037

**9. AUTORISATION DE PASSAGE – CLASSIQUE JULES BÉLAND**

**ATTENDU** que l'Association Cycliste des Vétérans du Québec (ACVQ) adresse une demande d'autorisation à la Municipalité pour la tenue de la 2<sup>ième</sup> édition de la Classique Jules Béland qui aura lieu le 12 août 2017 ;

**ATTENDU QUE** le circuit de 24.8 km empruntera majoritairement le 4<sup>ième</sup> Rang, la route McGiveney, le 10<sup>ième</sup> Rang à Durham-Sud et la route Ployart ;

**ATTENDU QUE** puisque l'évènement est sanctionné par la Fédération Québécoise des Sports Cyclistes (FQSC), des assurances appropriées sont en place pour les coureurs, les organisateurs et la municipalité en cas d'incident ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu d'autoriser la tenue d'un évènement cycliste qui aura lieu le 12 août 2017 organisé par l'Association Cycliste des Vétérans du Québec (ACVQ) et ce, conditionnelle à l'autorisation du Ministère des Transports, de la Sûreté du Québec et de la Municipalité de Durham-Sud. Il est aussi résolu que les organisateurs soient responsables d'aviser par écrit les citoyens situés sur le parcours.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.



R 2017-02-038 **10. DEMANDE DE COMMANDITE – GRANDE MARCHÉ – CLAUDIE BOISVERT**

**ATTENDU QUE** la demande de commandite reçue de Mme Claudie Boisvert, fière marcheuse dans le cadre de la Grande Marche IGA-Natrel ;

**ATTENDU QUE** la Grande Marche est un élément important de la campagne de financement de la Fondation de la Tablée populaire et que les fonds recueillis soutiennent l'organisme ;

**ATTENDU QUE** la destination de la Grande Marche 2017 est Santorin et la Crète en Grèce ;

**ATTENDU QUE** Mme Claudie Boisvert s'engage à recueillir 5 500 \$ de dons avant le départ en vendant des espaces publicitaires sur son veston qui sera porté lors des 8 activités de la Jeune Chambre de commerce de Drummond;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu que Municipalité de L'Avenir commandite Mme Claudie Boisvert dans le cadre de la Grande Marche IGA-Natrel par l'achat d'un espace publicitaire sur le veston pour un montant de 200 \$.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**SÉCURITÉ INCENDIE**

R 2017-02-039 **11. ACHATS FÉVRIER 2017**

**ATTENDU QU'**une demande d'achat est déposée par Monsieur Daniel Deak, directeur adjoint du service incendie, pour les achats et demandes énumérés ici-bas :



**Service incendie Municipalité de L'Avenir**

**Demande d'achat pour février 2017**

	Coût unit.	Qté	Total
<b><u>Équipement de protection</u></b>			
02 220 00 650 Gants de rechange pour chaque pompier	107.00 \$	15	<b>1 605.00 \$</b>
02 220 00 650 Cagoule de rechange pour chaque pompier	47.00 \$	15	<b>705.00 \$</b>
<b><u>Communications</u></b>			
02 220 00 339 Radios portatives Icom étanche à l'eau avec micro-haut-parleur (remplacement des radios désuètes)	605.00 \$	3	<b>1 815.00 \$</b>
<b>Total de la demande</b>			<b>4 125.00 \$</b>

**ATTENDU QUE** ces éléments ont déjà été déposés et acceptés au budget 2017 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu d'accepter et d'autoriser la demande des achats totalisant un montant de 4 125\$.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

## **VOIRIE**

**R 2017-02-040**

### **12. APPROBATION CAHIER DE CHARGE – ABAT POUSSIÈRE 2017**

**ATTENDU QU'**une copie du document "*Cahier de charges Abat poussière 2017*" est remise à chacun des conseillers présents ;

**ATTENDU QUE** l'achat d'abat poussière pour 2017 se fera par appel d'offres sur invitation ;

**ATTENDU QU'**une somme de 38 000 \$ est prévue au budget 2017 pour l'abat-poussière ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'approuver le document "*Cahier de charges Abat poussière 2017*" tel que présenté et rédigé et d'autoriser l'appel d'offres sur invitation pour l'achat d'abat poussière aux termes et conditions indiqués dans ledit cahier de charge.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2017-02-041**

### **13. MANDAT – DEVIS PAVAGE 1ER RANG**

**ATTENDU** les projets de pavage sur le 1<sup>er</sup> Rang financé par le fonds des carrières/sablières et par la subvention TECQ ;

**ATTENDU QU'**afin de s'assurer de la conformité des travaux, il est préférable de faire rédiger le devis par un ingénieur ;

**ATTENDU** l'offre de service reçue de WSP au montant de 2 200 \$ plus taxes pour la visite des lieux, préparation des estimations et devis définitifs, préparation des documents de soumission pour le SEAO, suivi pendant la période de soumission, ouverture et recommandation ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu de mandater la firme WSP de la rédaction des plans et devis pour le projet de pavage du 1<sup>er</sup> rang le tout pour un montant de 2 200 \$ plus taxes et ce selon l'offre de service présentée.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

## **HYGIÈNE DU MILIEU**

## **URBANISME ET ZONAGE**

## **LOISIRS ET CULTURE**

R 2017-02-042

**14. BAL DES TUQUES 2017 - SPECTACLE**

**ATTENDU** le spectacle de Mathieu Langevin et Simon Morin qui aura lieu le 10 février dans le cadre du Bal des Tuques ;

**ATTENDU QUE** cette activité est offerte gratuitement à la population ;

**ATTENDU** la facture reçue au montant de 1 500 \$ plus taxes ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'autoriser le paiement de la facture au montant de 1 500 \$ plus taxes pour le spectacle de Mathieu Langevin et Simon Morin dans le cadre du Bal des Tuques 2017.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2017-02-043

**15. REPLACEMENT UNITÉ DE CHAUFFAGE AU LOISIRS**

**ATTENDU QUE** l'unité de chauffage au local des loisirs a fait défaut ;

**ATTENDU QUE** le coût de réparation étant élevé, le conseil souhaite faire l'installation d'une nouvelle unité ;

**ATTENDU** les soumissions reçues dont la plus basse est celle de Pyrogaz au montant de 7 572 \$ plus taxes ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de faire l'installation d'une nouvelle unité de chauffage au local des loisirs par Pyrogaz pour un montant de 7 572 \$ plus taxes.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents

R 2017-02-044

**16. APPEL DE CANDIDATURES – ANIMATEURS CAMP DE JOUR 2017**

**ATTENDU** la tenue du camp de jour pour l'été 2017 ;

**ATTENDU QUE** la municipalité devra faire l'embauche d'animateurs ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu de faire un appel de candidature pour des animateurs de camp de jour.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2017-02-045

**17. RÉSEAU BIBLIO – CONTRIBUTION MUNICIPALE 2017**

**ATTENDU** la facture reçue du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Centre-du-Québec (CRSBP) pour la contribution annuelle au montant de 6 993.98 \$ plus taxes ;

**ATTENDU QUE** la contribution 2017 s'établit à 5.02 \$ par citoyen et que ce montant englobe la contribution de base et la cotisation dédiée au développement de la collection régionale pour un montant de 6 114.36 \$ plus taxes ;

**ATTENDU QUE** les frais d'accès de base et des frais de soutien Simba au coût de 879.62 \$ plus taxes s'ajoutent à cette contribution ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'autoriser le paiement de la facture # 22579 du CRSBP au montant de 6 993.98 \$ plus taxes pour la contribution municipale 2017.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2017-02-046**

### **18. APPUI AU REGROUPEMENT POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ**

**ATTENDU QU'**il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population ;

**ATTENDU QUE** le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux;

**ATTENDU QUE** le Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90% des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidants ;

**ATTENDU QUE** le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaine d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de signifier notre appui au Regroupement pour un Québec en santé et, à cet effet, la municipalité demande au gouvernement du Québec :

1. De poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécois et des Québécoises :
  - Par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme ;
  - Par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre ;
2. D'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

**Il est aussi résolu** d'acheminer une copie de la présente résolution au député de notre circonscription, au ministre des Finances, M. Carlos Leitao,

à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, Mme Lucie Charlebois, et au premier ministre, M. Philippe Couillard.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2017-02-047**

**19. MAISON DE LA CULTURE – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER**

**ATTENDU** la demande d'aide financière reçue de la Maison de la Culture de L'Avenir ;

**ATTENDU QUE** la Maison de la Culture demande un soutien de 25 000 \$ pour les frais fixes annuels ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'établir un protocole d'entente pour le soutien financier qui se fera en trois versements ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par la conseillère Julie Gagnon de verser un soutien financier de 25 000 \$ à la Maison de la Culture de L'Avenir pour 2017. Il est aussi résolu d'autoriser M. Jean Parenteau, maire, et Mme Suzie Lemire, directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité de L'Avenir le protocole d'entente 2017.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**GÉNÉRAL**

**VARIA**

**20. CORRESPONDANCE**

Un tableau résumé des correspondances reçues durant le mois de janvier 2017 est remis à tous les conseillers.

**21. PÉRIODE À L'ASSISTANCE**

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

**R 2017-02-048**

**22. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, de lever la séance à **20 heures 26 minutes**.

\_\_\_\_\_  
Jean Parenteau  
Maire

\_\_\_\_\_  
Suzie Lemire  
directrice générale –  
Secrétaire-trésorière

Je, Jean Parenteau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Signé le 13 mars 2017.**

Bell Canada	394-3032 du 16/01/17 au 15/02/17	113,90 \$
Bell Canada	394-2741 du 16/01/17 au 15/02/17	96,99 \$
Les Équipements J.A.	Clé et filtre à l'huile - Tracteur trottoir	107,21 \$
Martin Jolicoeur-Viau	Déplacement préventionniste - Janvier 2017	22,68 \$
Buffet à la Carte	Repas service incendie - Rencontre 21/01/2017	104,63 \$
Centre du Camion Beaudoin inc	Batterie - Mack blanc	111,36 \$
Centre du Camion Beaudoin inc	Écrou - Mack blanc	0,78 \$
Chambre de commerce de Drummond	Souper du maire Cusson - 7 février	74,73 \$
CMP Mayer Inc.	R2016-09-221 Chiffres pour uniforme	48,59 \$
CMP Mayer Inc.	R2016-10-239 Chapeau capitaine (M. Jolicoeur-Viau)	332,28 \$
Comité des Loisirs de L'Avenir inc	R2017-01-030 Éclairage patinoire	158,59 \$
Commission scolaire des Chênes	Fibre optique du 01/01/17 au 31/03/17	771,19 \$
Deak Daniel	Remboursement achat cafés et beignes	56,32 \$
Groupe Info Plus	Hébergement des sauvégarde - 2017	593,13 \$
Pièces d'auto réusinées Drummondville	Alternateur, bearing - Tracteur	82,61 \$
Electro Systeme Inc.	Réparation lumières (143/ Ployart - 655 Principale)	576,98 \$
Ferme Bellevue Charpentier	Location tracteur - Bris du tracteur N-H	896,80 \$
Hamel Propane inc	Chauffage propane - Salle des Loisirs	375,26 \$
Hamel Propane inc	Chauffage propane - Garage municipal	944,31 \$
Hydro Québec	Lumières de rues - Janvier 2017	496,25 \$
Infotech	Frais déplacement et kilométrage - Taxation	158,55 \$
Machinerie C & H inc	Écrou, vis de réglage, bague - Tracteur	501,07 \$
Machinerie C & H inc	Écrou, vis de réglage, bague et crédit - Tracteur	349,88 \$
Machinerie C & H inc	Commutateur complet et crédit - Tracteur	(37,15) \$
Mécanique Agricole Hahni	Changer bearing essieu droit - Tracteur	356,42 \$
Megaburo	R2017-01-008 Écran pour DGA	223,04 \$
Megaburo	Papier 8,5 x 11 et 8,5 x 14, recharge stylo	179,51 \$
Ministre du Revenu du Quebec	FSS à payer - Relevé 1 2016	15,03 \$
MRC Drummond	Annexes au permis (50)	23,00 \$
Petite Caisse	Petite caisse - Conseil de février 2017	196,80 \$
R.G.M.R. Bas St-François	Vignettes pour bacs excédentaires - 2016	671,00 \$
R.G.M.R. Bas St-François	Ramassage conteneur garage	50,00 \$
Service de Cric Drummond	Eagle pressure switch, mèche	82,68 \$
Service de Cric Drummond	Eagle pressure switch (crédit et nouvelle)	68,43 \$
La Coop Fédérée	Diesel garage	1 239,58 \$
La Coop Fédérée	Diesel garage	3 686,88 \$
Info Page	Fréquence numérique - Février 2017	151,82 \$
Lefebvre Jean-Michel	2 connecteurs batterie - Tracteur trottoir	6,28 \$
Ste-Marie Centre du Camion	Flood beam, spot led - Mack rouge	95,27 \$
Boudreau Caroline	Remb tx non résident (Jade - Gymnastique)	525,00 \$
Services Tech. Incendies Provincial inc	Location de cylindre et recharge	976,72 \$
Julie Tessier	Remb tx non résident (Esther - Athlétisme)	525,00 \$
Pneus Bélisle Drummondville	R2017-01-021 Pneus et réparation jante - Mack blanc	1 706,23 \$
Précourt Olivier	Contrat TEU - Janvier 2017	1 046,27 \$
Pinault Line	Déplacement caisse - Janvier 2017	47,96 \$

Wurth Canada Limited	Boulon, contre écrou, rondelle - Garage	1 070,96 \$
Wurth Canada Limited	Asst de raccord de graissage - Garage	229,40 \$
Transport Guy Hamel	Lame au carbure,, support de fixation - Mack rouge	1 352,11 \$
Nancy Thomas	Remb tx non -résident (Maelle et Romane-Natation)	160,00 \$
<b>SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER</b>		<b>23 833,48 \$</b>

Fournisseur	Description	Montant
Plantations Gaétan Lefebvre	R2016-11-263 Sapin pour bureau municipal	74,73 \$
Cercle des Fermières de L'Avenir	R2016-11-262 Aide financière 2017	500,00 \$
Association des Chefs en	R2017-01-006 Renouvellement adhésion	287,44 \$
ADMQ	R2017-01-018 Renouvellement annuel	859,64 \$
COMBEQ	R2016-11-269 Adhésion 2017	402,41 \$
Comité des Loisirs de L'Avenir inc	R2017-01-025 Subvention Bal des Tuques	8 000,00 \$
Fabrique Sacré-Cœur-de-Jésus - L'Avenir	R2017-01-006 Salle multifonctionnelle et biblio	7 665,00 \$
Fafard Marielle	R2017-01-029 Contribution Club des Rats de Bibliothèque	500,00 \$
Groupe Ultima inc	R2017-01-006 Renouvellement assurance	29 805,00 \$
Groupe Ultima inc	R2017-01-006 Avenant assurance responsabilité	128,00 \$
Hydro Québec	Salle des Loisirs du 11/11/16 au 11/01/17	377,61 \$
Hydro Québec	Garage municipal du 11/11/16 au 11/01/17	1 020,72 \$
Hydro Québec	Gloriette du 10/11/16 au 10/01/17	43,14 \$
Hydro Québec	Bureau du 10/11/16 au 10/01/17	1 618,28 \$
Infotech	R2016-11-258 Contrat de soutien 2017	5 622,28 \$
PG Solutions inc	R2017-01-006 Contrat d'entretien 2017 - Première ligne	1 316,46 \$
Les Editions Juridiques FD	R2016-12-280 Renouvellement service de mise à jour	388,50 \$
MRC Drummond	R2017-01-006 Quote-part - Janvier et décembre 2017	12 525,05 \$
Office municipal d'habitation	R2017-01-022 Contribution annuelle	720,00 \$
Réfrigération Pole Nord Ltée	R2017-01-007 Contrat de service préventif	313,55 \$
R.G.M.R. Bas St-François	R2017-01-006 Quote-part - Janvier 2017	7 543,00 \$
SIUCQ-OMU	R2016-11-256 Contribution annuelle 2017	1 349,70 \$
SPAD	R2017-01-006 Contrat contrôle animalier	1 657,63 \$
Ministre des Finances	R2017-01-010 Indemnité provisionnelle - Projet domiciliaire	91 700,00 \$
CPU Service Inc.	R2017-01-006 Contrat de service 2017	885,31 \$
ARLPHCQ	R2017-01-028 Contribution financière	100,00 \$
<b>SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES</b>		<b>175 403,45 \$</b>

<b>SALAIRES JANVIER 2017</b>	
Salaires nets janvier 2017	23 683,39 \$
Remises provinciales janvier 2017	7 087,98 \$
Remises fédérales janvier 2017	2 933,17 \$
<b>SOUS-TOTAL SALAIRES JANVIER 2017</b>	<b>33 704,54 \$</b>
<b>SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER JANVIER 2017</b>	<b>23 833,48 \$</b>
<b>SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES JANVIER 2017</b>	<b>175 403,45 \$</b>
<b>TOTAL COMPTES À PAYER JANVIER 2017</b>	<b>232 941,47 \$</b>